

DATE DE CONVOCATION : 1^{er} MARS 2017

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGER – J.P. SIMON – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – N. ARILLA – S. HIBON-MINET - P. FRÉON – J.P. ZUCCHI – C. FULPIN – K. PERROIS — C. MESLIER - M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR : M. CLERC donne pouvoir à J.L. LEVESQUE – K. GAI donne pouvoir à E. GARNIER – S. LABROUSSE donne pouvoir à M. VILLEGER – C. MECHAIN donne pouvoir à C. FULPIN -

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS: M. CLERC – K. GAI – S. LABROUSSE - C. MECHAIN. – P. ORMECHE – E. RAMBEAU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: S. HIBON-MINET

OBJET : LOTISSEMENT COMMUNAL

- Acquisition des terrains.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le lancement de l'opération de création du lotissement « Les Hauts de Bichat »,

VU la nécessité d'acquérir des terrains pour la réalisation de ce lotissement,

VU les négociations engagées avec les propriétaires des parcelles,

Le Conseil Municipal décide **PAR 21 VOIX POUR** :

- D'approuver l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation d'un lotissement au prix de 6 Euros le M2, pour une superficie estimée à 1 Ha 70 A (elle sera confirmée lors du bornage du terrain)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à ces acquisitions, étant précisé que les frais notariés seront à la charge de la commune.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de permis d'aménager.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de lotissement.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE